



## Rectifications conclusions après transmission aux parties

Par **Lguill11**, le **18/08/2013** à **15:55**

Bonjour,

je suis en litige avec mon ex- employeur suite au non envoi des documents de fin de contrat et non respect d'un aménagement de poste notifié par la médecine du travail en vers mon ex-employeur.

Est il possible de modifier les conclusions en annulant une des demandes et accusation et de les renvoyer aux parties ?

Les conclusions ayant déjà été envoyé le 1/07/2013 aux parties.

Cela aura t il une incidence sur le restant de mes demandes ?

L'envoi de ces conclusions fait suite au réenrolement du dossier aux prud'hommes.

L'audience aura lieu le 30/01/2014

merci beaucoup  
Cordialement

Par **P.M.**, le **18/08/2013** à **18:11**

Bonjour,

Ce sujet fait double emploi avec [celui-ci](#)...